



Démission et indemnisation

Par **nounoudutarn**, le **27/06/2012 à 11:49**

Bonjour,
j ai 55 ans et travail depuis l age de 16. A ce jour quelle est la meilleur solution pour moi de quitter mon emploi,ou on me harcèle sans arret, sans perdre mes droits au chomage. J e suis à bout répondez moi vite svp merci

Par **touchant**, le **27/06/2012 à 12:46**

bonjour,
j'ai le cas pour mon conjoint,donec,je peux vous repondre.
le mieux serait d'aller consulter votre medecin dans un premier temps,et lui expliqué;je pense qu'il vous arretera...ensuite essayé de faire durer le maximum,(on ne peut licencier pour raison de santé)..moi,mon conjoint a été arreté trois mois,il a aussi,vu le medecin du travail,ce que vous pouvez faire egalemt,donec,lui signaler ce probleme d'harcèlement.
Donc,en attendant,vous vous reposez,le deuxieme mois,c'est la securité sociale qui vous indemnise a raison de 65/et ensuite,je pense qu'il pourront vous licencier pour inaptitude,ou alors,dés que ça recommence,vous vous arreté a nouveau.bon courage.